



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(26)/1/Add.1
5 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-sixième réunion directive
Genève, 10 avril 2001
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION
DES TRAVAUX**

**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-sixième réunion directive
du Conseil du commerce et du développement**

Note du secrétariat de la CNUCED

Additif

Point 2 : Rapports des commissions au Conseil du commerce et du développement

a) Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, cinquième session, 19-23 février et 23 mars 2001

La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a tenu sa cinquième session du 19 au 23 février 2001 et le 23 mars 2001. Le rapport de la session figure dans les documents TD/B/COM.1/L.13 et Add.1, 2 et 3.

Au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Principales préoccupations des pays en développement dans le secteur agricole : incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales", la Commission a tenu des discussions approfondies en s'appuyant sur les résultats de la Réunion d'experts consacrée à ces questions (TD/B/COM.1/31-TD/B/COM.1/EM.11/3) et sur la note du secrétariat correspondante (TD/B/COM.1/36). Elle a adopté des recommandations concertées adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED (voir TD/B/COM.1/L.15).

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains secteurs de services aux perspectives de développement des pays en développement : expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation - exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement", la Commission a examiné les questions soulevées sur la base des résultats de la Réunion d'experts qui leur avait été consacrée, tels que reproduits dans le rapport de cette dernière (TD/B/COM.1/32-TD/B/COM.1/EM.12/3), et de la note du secrétariat correspondante (TD/B/COM.1/37). Elle a adopté des recommandations concertées adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED (voir TD/B/COM.1/L.14).

Au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Exploitation durable des ressources biologiques : systèmes et expériences nationales concernant la protection des savoirs, innovations et pratiques traditionnels", la Commission était saisie du rapport de la Réunion d'experts consacrée à ces questions (TD/B/COM.1/33-TD/B/COM.1/EM.13/3) et de la note du secrétariat correspondante (TD/B/COM.1/38), qui ont servi de base à ses débats. Elle a adopté des recommandations concertées adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED (voir TD/B/COM.1/L.16).

Au titre du point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement : incidences des mesures antidumping et des mesures compensatoires", la Commission a examiné les questions soulevées en s'appuyant sur les résultats de la Réunion d'experts qui leur avait été consacrée (TD/B/COM.1/34-TD/B/COM.1/EM.14/3) et sur la note du secrétariat correspondante (TD/B/COM.1/39). Elle a adopté des recommandations concertées adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED (voir TD/B/COM.1/L.17). Outre ce document et concernant les recommandations destinées à la CNUCED, le Président a présenté un résumé (voir TD/B/COM.1/L.18) où il faisait état des domaines dans lesquels des recommandations concertées n'avaient pu recueillir un consensus.

Au titre du point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses", la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa sixième session (voir TD/B/COM.1/L.19).